



FORMATION DES INTERVENANTS EN ÉDUCTIONS ROUTIÈRE (IER)

OFFRE DE L'ASSOCIATION PRÉVENTION ROUTIÈRE



L'association Prévention Routière vous propose une formation conçue spécifiquement pour les employés et policiers municipaux.

Cette formation permet aux bénéficiaires d'intervenir auprès des enfants de 6 à 11 ans sur la thématique des déplacements piétons, cyclistes et passagers de voiture ou de transports en commun.

À l'issue de cette formation, vos agents seront en mesure de mener des actions d'éducation routière dans les cadres scolaires, périscolaires et extrascolaires.



Cette formation est réalisée sous l'égide de la Prévention Routière Formation. Elle peut entrer dans le cadre de la formation professionnelle.



OBJECTIFS DE LA FORMATION :

- Connaître les dangers auxquels sont exposés les enfants lorsqu'ils se déplacent
- Prendre connaissance de la structure et du contenu du programme *Mobilipass* conçu par l'association
- Savoir animer les séances du programme *Mobilipass*

DURÉE : 3 jours

BÉNÉFICIAIRES :

- Policiers municipaux
- Employés municipaux

NOMBRE DE PARTICIPANTS : 15 maximum

CONTENUS :

- Présentation des spécificités des enfants à prendre en compte lors des actions
- Mise à disposition et présentation du support pédagogique *Mobilipass*
- Préparation et animation par les participants des activités proposées dans le support *Mobilipass*

